



Assemblée Générale du 8 février 2013

Rapport annuel 2012

Sommaire :

- 1 - Rapport d'activités
- 2 - Rapport financier
- 3 - Rapport moral
- 4 - Orientations 2013

Voir le lexique sur les sigles en fin de document

1 - Rapport d'activités

1-1 Nombre d'adhérents

Nous étions 126 lors de l'Assemblée Générale de 2011, le 4 février 2012.

Nous sommes 156 au 31 décembre 2012, soit une progression de 24 % en 11 mois.

Nous sommes heureux de cette progression que nous prenons comme le témoignage de votre confiance dans les objectifs que nous défendons.

1-2 Notre engagement dans les travaux de la COMMISSION ESTUAIRE RANCE

Très préoccupée par l'évolution du caractère maritime de l'estuaire de la Rance, Rance-Environnement s'est fortement engagée dans les travaux de la Commission Estuaire Rance, constituée fin 2009 par la FAUR et Rance-Environnement dans la continuité du contrat de baie, puis du Livre Blanc : « Pour un renouveau de l'estuaire de la Rance ». Dans une première phase de travaux, la commission, animée par Henri Thébault a publié en 2011, une proposition de « Projet Global d'Aménagement de l'Estuaire ».

Après la rencontre du 11 janvier 2012 avec les Sous-Préfets de Dinan et St Malo, organisée par Michel Vaspert, Président du COPIL Natura 2000, au cours de laquelle il a été convenu de « réfléchir à un plan de gestion des sédiments ainsi qu'à une maîtrise d'ouvrage », Henri Thébault a mis ses compétences scientifiques au service de la commission pour élaborer une proposition de plan de gestion des sédiments.

L'ébauche de ce plan a été présentée pour avis aux maires des communes riveraines le 1^{er} juin 2012 à Pleurtuit. Huit maires présents ont manifesté un grand intérêt sur les éclaircissements apportés sur la dynamique sédimentaire de l'estuaire, ainsi qu'aux solutions proposées pour l'extraction et la valorisation des sédiments.

La Commission a validé le 3 août 2012 la « PROPOSITION DE PLAN DE GESTION DES SEDIMENTS DE LA RANCE » élaborée par Henri Thébault en respectant la méthodologie proposée par la DREAL, c'est-à-dire s'appuyant sur des connaissances scientifiques partagées et validées, capitalisant les acquis, et améliorant les connaissances de la dynamique sédimentaire de l'estuaire.

Ce plan a été envoyé le 28 août 2012 aux Sous-Préfets de Dinan et St Malo, à la DREAL, à la direction de l'EDF, ainsi qu'une copie au Conseil Régional de Bretagne, au président de COEUR Emeraude, au président du SAGE, aux présidents du COPIL Natura 2000 Estuaire de la Rance et Ilots Notre-Dame et Chevret.

Ce plan a également été présenté aux maires de l'estuaire lors d'une réunion le 8 octobre 2012 à Pleurtuit. Ceux-ci ont confirmé leur grand intérêt pour une gestion pérenne des sédiments telle que proposée dans le plan, et

ont décidé d'adopter une position commune afin de la soutenir devant les Sous-Préfets et la DREAL. Mais les solutions techniques proposées par la Commission Estuaire étant très différentes de celles utilisées jusqu'à présent, ils ont demandé qu'Henri Thébault et le groupe scientifique sédiments de COEUR Emeraude se rencontrent afin de proposer la meilleure solution technique.

La réunion du 7 décembre 2012 entre Henri Thébault et le groupe scientifique sédiments a été un échec dans la mesure où il y a eu refus de dialogue de la part de ces derniers. De plus, un courrier de Charles Josselin aux maires de l'estuaire a mis en cause la légitimité de la Commission Estuaire et d'Henri Thébault.

La dernière réunion avec les maires a eu lieu le 7 janvier 2013. Henri Thébault y a présenté une comparaison détaillée des 2 solutions. L'absence de représentant de COEUR-Emeraude à la réunion n'a pas permis aux maires de prendre une décision, malgré l'urgence d'agir rapidement, la navigation devenant de plus en plus difficile. A l'unanimité, les maires ont donc décidé de demander une réunion exceptionnelle et spécifique du Conseil d'Administration de COEUR, en présence du groupe scientifique sédiments, afin de prendre une position commune pour le dévasement de l'estuaire.

Parallèlement, une demande de rendez-vous avec les Sous-Préfets est actuellement sollicitée pour recueillir leurs observations sur le plan de dévasement proposé.

- Contacts avec le SAGE

Le Sage étant en cours de révision en 2012, nous avons pris contact avec la Commission Locale de l'Eau (CLE) afin de présenter et faire prendre en compte nos propositions pour la réhabilitation de l'estuaire de la Rance et en particulier celles concernant la qualité de l'eau. Nous avons ainsi participé à 3 réunions.

Actuellement nous avons répondu à l'enquête publique sur le projet de révision du Sage afin de présenter nos dernières remarques.

- Interview et témoignages

Afin d'apporter des témoignages sur l'évolution de l'envasement de l'estuaire, nous avons recueilli 2 témoignages :

- celui d'un habitant de Mordreuc dont le bateau s'est bloqué sur un banc de vase à marée basse à la suite d'une panne de moteur. Voulant rejoindre à pied la rive, il s'est enfoncé rapidement dans la vase jusqu'aux épaules alors qu'avant le barrage, il circulait à pied dans le secteur. C'est un témoin de l'incident qui a appelé les secours.
- une photo de 1957 montre des enfants faisant un château de sable au lieu-dit « le repos » aux Bas Champs à Pleudihen. Aujourd'hui, une importante épaisseur de vase rend l'accès particulièrement dangereux.

- Documentaire « Attention Grands Travaux » de la chaîne Public Sénat.

La chaîne de télévision diffuse régulièrement des documentaires sur les impacts des « grands travaux » quelques années après leur achèvement. Le **barrage sur la Rance** a été retenu comme thème pour un documentaire de la série. Un journaliste a donc interrogé différentes personnalités de l'estuaire.

Nous avons été conviés à expliquer notre point de vue le 7 novembre 2012. Puis le 11 novembre, Henri Thébault filmé devant le piège du Lyvet, a développé son expertise sur l'envasement de la Rance, conséquence de l'absence de mesures environnementales lors de la convention de concession de l'estuaire à l'EDF.

Le documentaire devrait être diffusé une première fois le 28 février puis rediffusé plusieurs fois au cours des semaines suivantes. (chaîne Public Sénat, TNT 13)

1-3 Notre implication dans l'élaboration du DOCOB NATURA 2000

Brefs rappels sur NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen dont l'objectif est la préservation d'habitats naturels et d'espèces animales ou végétales menacés de disparition.

Un Comité de Pilotage (COFIL), organe de concertation a la charge d'élaborer et de mettre en œuvre un Document d'Objectifs (DOCOB)

Les règles de N2000 sont définies par l'Etat. La DREAL (Ministère de l'Environnement) surveille leur application. Toute intervention ou manifestation dans un site N2000 risquant de le dégrader doit faire l'objet d'une étude d'incidence afin de mettre en place des solutions préventives ou correctives.

Site Natura 2000 « Estuaire de la Rance »

La désignation du COPIL et la mise en œuvre du DOCOB datent de mars 2009.

Le Président du COPIL « Estuaire de la Rance » est Michel Vaspert et celui des « îlots Notre Dame et Chevret » est Luc Couapel. La chargée de mission jusqu'à mi 2012 a été Mäiwen Le Borgne.

Pour rédiger le DOCOB, cinq groupes de travail ont été constitués : Milieux terrestres - Rance fluviale - Rance maritime - Chauves-souris - îlots Notre Dame et Chevret et les réunions ont débuté début 2011.

Position de Rance-Environnement

Nous sommes membre du Comité de Pilotage, nous avons participé aux groupes de travail et suivi avec beaucoup d'attention la rédaction du DOCOB.

Préserver la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel dans l'esprit du développement durable, Rance-Environnement est fondamentalement d'accord.

Toutefois, concernant la Rance maritime, nous avons été très vigilants. La gestion de l'usine marémotrice n'est soumise à aucune contrainte environnementale. Son fonctionnement a fortement réduit l'estran : le marnage est passé de 13,5 m avant barrage à un niveau bas rarement inférieur à 7 m, un niveau haut au maximum de 12 m.

Les conséquences les plus visibles sont

- l'évolution de la partie haute du Domaine Public Maritime en herbues où y pousse même des arbustes, voire des arbres.
- l'envasement galopant de l'estuaire

Or l'état des lieux établi pour classer le site « Natura 2000 Estuaire de la Rance » a été établi en 2003, soit 40 ans après la construction du barrage, sur des zones du Domaine Public Maritime fortement modifiées et qui risquaient d'être ainsi figées, sanctuarisées, impossible à réhabiliter.

Pour Rance-Environnement, le programme Natura 2000 ne doit pas empêcher la restauration du caractère maritime de l'estuaire, il doit au contraire la favoriser !

Les réunions du groupe « **Rance maritime** » ont vu s'affronter fortement deux positions diamétralement opposées dans les objectifs de N 2000 :

- celle qui souhaiterait laisser l'estuaire s'envaser et se poldériser au titre que l'envasement est naturel et une richesse pour la biodiversité.
- celle qui permettrait de maîtriser l'impact des marées artificielles sur l'estran afin d'assurer la durabilité de son caractère maritime, et d'intégrer la gestion des sédiments de l'estuaire.

Cette dernière position défendue par Rance-Environnement et par la Commission estuaire, a été exposée par Henri Thébaud lors d'une réunion du groupe de travail en explicitant le volet Natura 2000 du « Projet Global d'Aménagement de l'Estuaire ».

De son côté, Michel Vaspert, président du COPIL a sollicité une réunion avec les Sous-Préfets et la DREAL le 11 janvier 2012, accompagné par la Commission Estuaire pour argumenter en faveur du dévasement, menaçant de ne pas valider le DOCOB si le dévasement n'y était pas intégré.

Rance-Environnement a argumenté point par point pour faire prendre en compte le dévasement, contestant des comptes-rendus de réunion pour leur manque d'objectivité car ils ne reflétaient pas les propos échangés.

Finalement, après d'âpres négociations, le dévasement a été pris en compte, mais pas l'impact des marées artificielles sur la classification des habitats de l'estran. Le DOCOB a été validé par le COPIL le 26 juin 2012, puis signé par le Préfet d'Ille et Vilaine le 9 janvier 2013.

L'animation pour la mise en place de la charte Natura 2000 va donc pouvoir débuter avec la nouvelle chargée de mission Julie Deplanque-Lasserre, rattachée à la CODI.

Le DOCOB est consultable sur le site web <http://estuairdelarance.n2000.fr/participer/le-docob>

1-4 Notre participation à COEUR-Emeraude

Rance-Environnement a été réélue membre du Conseil d'Administration de COEUR Emeraude dans le collège des usagers et associations, lors de l'AG du 26 juin 2012 à St-Lunaire. Et, nous avons été élus, membre du comité de pilotage du PNR, le 14 juin 2012 à Ploubalay.

Nous avons donc participé :

- aux réunions du Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales de COEUR-Emeraude,
- au premier comité de pilotage du PNR, qui a eu lieu le 20/12/2012.

En 2012, Rance-Environnement a également poursuivi sa participation active aux actions conduites par COEUR en appui du SAGE afin d'améliorer la qualité des eaux.

- Breizh Bocage :

Les objectifs de Breizh Bocage sont la création ou la reconstitution de haies bocagères et de talus afin d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ce programme est financé à 100 %

Les impacts sont la réduction du transfert des polluants, de l'érosion des sols, la fourniture de biomasse, la préservation de la biodiversité et la restauration du paysage traditionnel breton.

Les projets des Exploitants agricoles sont gérés directement par COEUR, ceux des Particuliers par Rance-Environnement.

2012 se caractérise par :

- des difficultés pour les plantations de début 2012 en raison de la sécheresse...
- la poursuite des plantations à Plouër, suivi des reprises, prise en compte de nouveaux projets.
- le suivi des plantations à la Communauté de communes de la CODI-Ouest, 5 projets de Particuliers à Taden, soit 1200 m de haies.
- le démarrage du programme de la Communauté de communes de la CODI-Est en 2012 : La Vicomté, Pleudihen, Lanvallay, St Hélien . Un seul projet de Particulier à Pleudihen de 650 m, repris par COEUR.

Malgré le durcissement des critères d'éligibilité et les réductions budgétaires, le programme sera maintenu en 2013.

- Jardiner au Naturel

Dans le cadre de la reconquête de la qualité des eaux, le SAGE Loire Bretagne et la Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes ont initié le programme « Jardiner au Naturel...ça coule de source »

L'opération consiste à sensibiliser aux dangers des produits phytosanitaires le monde agricole, les communes, les jardiniers amateurs et à proposer des solutions alternatives sans pesticides.

Elle est relayée sur le bassin versant de la Rance par COEUR-Emeraude et Rance-Environnement.

En 2012, l'opération s'est étendue au bassin du Linon affluent important de la Rance.

A cette occasion, la charte « **Jardiner au Naturel Rance-Guinefort-Frémur-Linon** » a été co-signée par les financeurs et par les 16 jardinerie adhérentes, en présence de la presse et de Rance-Environnement le 9 mars 2012.

Depuis 2009, Rance-Environnement participe à l'opération en distribuant des supports de communication, en réalisant des enquêtes mystères et bilan de fin de saison, en remontant des informations vers COEUR-Emeraude.

En raison de leur implication, deux jardinerie ont été récompensées par la Région Bretagne au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau en janvier 2013.

Il est regrettable que des jardinerie importantes de l'agglomération de St Malo refusent toujours d'adhérer à l'opération, mais surtout que les produits phytos soient toujours en vente libre dans les supermarchés. Mais il semble que la législation va évoluer ces prochaines années.

1-5 Le Parc Naturel Marin (PNM) normand breton

Un projet de constitution d'un Parc Naturel Marin normand breton a été confié à l'Agence des Aires Marines Protégées (AMP).

Après un état des lieux en 2011, l'Agence a animé des groupes de concertation de mars à juillet 2012 auxquels Rance-Environnement a participé. L'un des points d'achoppement est de déterminer le périmètre du futur parc, avec différentes solutions entre la pointe de la Hague à l'est et l'île de Bréhat à l'ouest.

Pour nous, le problème majeur est l'intégration de l'estuaire de la Rance dans le PNM. Pour certains, dont COEUR Emeraude, l'estuaire ne peut pas appartenir à la fois au PNR et au PNM. C'est un faux problème, probablement liée à une lutte d'influence, car la même discrimination ne s'appliquerait pas aux autres estuaires côtiers, celui de l'Arguenon en particulier !

Compte tenu des difficultés budgétaires actuelles, il semble que si l'étude du PNM se poursuit, sa mise en place effective serait retardée.

1-6 Les activités du Conseil d'Administration de Rance-Environnement

- le Conseil d'Administration ou CA

Nous sommes 9 au CA et nous souhaitons le renforcer, en particulier avec des « membres actifs ».

Les réunions mensuelles nous permettent de suivre l'avancement des dossiers, et d'assurer le fonctionnement de l'association.

- le fil de la Rance

Cette année 2012, 3 numéros du bulletin d'information de l'association :

novembre 2012 fait le point sur l'avancement des projets de réhabilitation de l'estuaire, dont le plan de gestion des sédiments.

juillet 2012 consacré aux activités estivales mais aussi à la pêche en Rance et à la pêche récréative.

avril 2012 consacré à l'eau, ressource vitale et aux rôles du SDAGE et du SAGE ainsi qu'aux avancées de la Commission Estuaire

- le site Internet

Toujours très consulté, il devrait être complété et mis à jour en 2013

- la participation aux forums et autres manifestations

- Nous avons participé au forum des associations début septembre 2012 à Dinan ainsi qu'à Plouër. Nous y avons recueilli 8 nouvelles adhésions !

- en novembre, nous avons présenté notre association à des élèves en BTS d'agriculture au CFA de Caulnes. L'objectif était d'exposer le rôle et les objectifs d'une association environnementale à de futurs agriculteurs, habitués à entendre, de la part des associations environnementales, une opposition plus systématique à leur métier.

- le travail en réseaux

Nous échangeons un grand nombre d'informations avec les associations partenaires : la FAUR, CANE, IVINE, ERB, COHERENCE, etc...

- les rendez-vous de Rance-Environnement

Le 12 mai 2012, par une journée radieuse, Rance-Environnement a organisé une marche récréative autour du Chêne vert à Plouër. Rassemblant environ 25 marcheurs, nous avons pu admirer le paysage, guidés par Dominique de Beauhoudrey. La randonnée s'est terminée par un casse-croute printanier.

- autres activités du Conseil d'Administration

- Enquête publique sur l'extension de l'exploitation porcine Bouétard à Plouër avec Plouër Initiatives
- Propositions pour la protection d'un captage d'eau potable à Plouër avec Plouër Initiatives
- Suivi de l'avancement du sentier du littoral à Pleudihen
- Suivi du dossier de la qualité des eaux de baignages à Pleudihen et Plouër
- Visite d'une porcherie à Créhen le 15 mai avec Plouër Initiatives
- Participation à la conférence animée par COHERENCE sur l'élevage de porcs sur paille à Plouër

- Participation à la conférence sur le futur parc éolien en mer organisée par le collectif CAPE (Collectif des associations environnementales des côtes du Penthièvre et d'Emeraude)

2 - Rapport Financier

	Recettes	Dépenses
Cotisations 2012 adhérents	1179,00	
Intérêts financiers	48,16	
Adhésion réseau Cohérence		45,00
Adhésion Eau et Rivières de Bretagne		45,00
Adhésion IVINE		20,00
Adhésion FAUR		50,00
Adhésion CANE		60,00
Lutte contre les algues vertes, contribution		30,00
Site internet, hébergeur		51,43
Imprimerie Auclerc Dinan		560,00
Secrétariat : timbres, courriers		109,99
Location salle des fêtes AG 2011		37,50
Forum des associations de Dinan		20,00
Pot de l'amitié AG 2011		15,14
Total recettes / dépenses	1227,16	1044,06
Solde AG 2011 (arrêté au 3 février 2012)	1977,72	
TOTAL	3204,88	
Solde AG 2012 (arrêté au 1 ^{er} janvier 2013)	2160,82	

3 - Rapport moral

Le rapport d'activités qui vient d'être fait, met en évidence pour Rance Environnement une année fertile en événements et particulièrement riche en activités. C'était aussi le cas pour les années précédentes.

Ceci nous amène à prendre un peu de recul et à nous interroger sur le sens de l'engagement et de l'implication de notre association.

Notre réflexion s'articule autour de trois questions principales, questions dont les réponses donneront forme aux orientations que nous vous proposerons pour l'année à venir.

- Quel bilan tirer ?
- Quelle est la place de Rance-Environnement au sein des différents programmes territoriaux, et notamment au sein de COEUR-Emeraude ?
- Avons-nous les moyens de poursuivre nos engagements ?

Quel bilan tirer de l'activité de Rance-Environnement en 2012 ?

Qu'il s'agisse de **vigilance** aux problématiques environnementales locales ou de **volonté pédagogique pour informer et pour expliciter**, Rance-Environnement avec les moyens à disposition, remplit ses missions (site internet, au fil de la Rance, suivi des dossiers en cours, manifestations et actions diverses etc...).

Par contre, sur les dossiers spécifiques de l'envasement, du traitement des sédiments de l'estuaire et du renouvellement du contrat de concession du barrage, certains peuvent faire le constat d'une inertie générale en la matière. En effet, depuis le diagnostic réalisé dans le cadre du Contrat de Baie et les effets d'annonce qui s'en sont suivis (2000/2005), les résultats sont maigres, si ce n'est que la dynamique à mettre en œuvre serait désormais de la compétence du futur PNR. Beaucoup de bruit, peu d'effet, et le temps qui passe !

Tributaires de ce contexte, Rance-Environnement et la FAUR, associées dans ce travail, peuvent donner l'impression d'une certaine forme d'**impuissance** face à cette inertie manifestée devant les problématiques

récurrentes de l'envasement en Rance Maritime. Pourtant, dans une posture de participation citoyenne, elles se sont saisies, dès la fin du Contrat de Baie, de ces enjeux complexes pour consulter, informer et proposer. A ce jour, à la suite d'un travail conséquent de la Commission Estuaire et d'Henri Thébault, nous disposons d'un solide document « proposition de plan de gestion des sédiments de l'estuaire de la Rance » qui s'inscrit dans un « projet global d'aménagement de l'estuaire ». Rance-Environnement s'est impliquée et engagée et peut s'appuyer aujourd'hui sur un document de travail concret et réaliste pour proposer des solutions.

Au vu du travail réalisé et des propositions concrètes disponibles, le pessimisme ne devrait pas être de mise. **C'est un bilan positif, sous réserve que ce travail et ces propositions puissent être prises en considération** par les élus et les instances compétentes.

C'est la tâche qui nous incombe désormais !

La place de Rance-Environnement.

Au fil des ans, les missions de l'association se sont principalement focalisées autour de l'idée de reconquête durable du caractère maritime et du littoral de l'estuaire de la Rance.

Compte-tenu de l'absence d'avancées significatives, notamment en matière d'envasement/dévasement, et compte tenu du peu de reconnaissance de COEUR-Emeraude à l'égard de l'engagement et de l'implication de l'association, la question de la place de Rance-Environnement au sein de ces dispositifs se pose avec une certaine acuité.

En effet, COEUR-Emeraude, structure créée pour mettre en œuvre le Contrat de Baie, toujours considérée comme légitime pour traiter des problématiques relatives à l'estuaire de la Rance n'a, depuis près de quinze ans, rien montré de concret ou d'opérationnel avec échéances à l'appui. Rappelez-vous l'expérience du Lyvet et son piège à vase atteignant sa capacité maximale en trois ans et resté sans lendemain, depuis 2004. Les études sont en cours, des expérimentations tentées et des projets élaborés, nous dit-on !

Avec les moyens disponibles, dans un contexte de bénévolat, la FAUR et Rance-Environnement conscientes des menaces pesant sur la Rance maritime, dans un souci de participation citoyenne, se sont confrontées avec détermination au défi lancé : reconquérir durablement le caractère maritime et le littoral de l'estuaire. Et aujourd'hui, nous disposons donc de trois documents majeurs, fruit d'un travail conséquent de plusieurs associations en lien étroit avec Henri Thébault et la Commission Estuaire: le Livre Blanc « pour un renouveau de l'estuaire » 2008, proposition d'un « projet global d'aménagement de l'estuaire de la Rance » 2011 et la proposition d'un « plan de gestion des sédiments » 2012.

Ce travail sous forme de propositions, dans un esprit participatif et partenarial, malgré un souci permanent de communication avec les représentants de l'Etat et EDF, les élus et les habitants, a donné l'impression d'être régulièrement « snobé », « boudé », par la direction de COEUR-Emeraude, semblant ne pas être véritablement concernée. A ce jour, le grand projet c'est la mise en œuvre d'un PNR (parc naturel régional), dans lequel seraient traités les problèmes de l'estuaire et de l'envasement.

Face à cette forme de déni, Rance-Environnement doit-il rester au sein de COEUR-Emeraude et continuer à siéger à son Conseil d'Administration ?

La parole de l'association ne serait-elle pas mieux perçue à l'extérieur, plus librement et plus clairement ?

Malgré cet état de fait et regrettant fortement l'absence d'échanges constructifs et le temps gaspillé, le Conseil d'Administration de notre association, se prononce pour poursuivre notre implication auprès de COEUR-Emeraude, seule structure locale regroupant les acteurs de l'estuaire. Nous continuerons à y participer, avec notre liberté de parole et nos convictions, sans perdre de vue l'essentiel, la qualité des eaux de la Rance maritime, le dévasement et le renouvellement de la Concession du barrage avec ses incidences et conséquences environnementales.

Quels moyens pour tenir nos engagements ?

Le paradoxe tient en ce qu'il semble que nous ayons de plus en plus de crédit (augmentation du nombre des adhérents et sollicitations diverses) et qu'en même temps les moyens à notre disposition ne soient plus suffisants pour répondre aux différents défis et mener à bien nos engagements.

Sur le plan financier, les comptes ne justifient pas d'augmenter les cotisations.

Par contre, en ressources humaines, un déficit en disponibilité et compétence se fait de plus en plus évident. Le champ d'activités de Rance-Environnement a singulièrement évolué au fil des ans. Désormais, il faut participer à de nombreuses commissions, participation sans laquelle nous ne serions plus entendus. Il faut rencontrer les élus et réfléchir avec les représentants des différentes instances concernées. Il faut, pour exemple concret et récent, analyser les documents relatifs à la révision du SAGE afin de faire valoir nos remarques. Il faut gérer et animer le site Internet. Il faut écrire « le fil de la Rance ». En un mot, la tâche est passionnante, mais le Conseil d'Administration fonctionne aujourd'hui à flux tendu et en limite de rupture.

L'association a besoin de forces (vives, nouvelles, complémentaires). Elle a besoin de relais et de sérénité pour avancer et faire avancer les dossiers en cours sans décevoir adhérents et sympathisants. Depuis quelques mois, il est désormais possible de participer aux travaux du Conseil d'Administration sans passer par des élections formelles. Tout un chacun peut donc devenir « membre actif ». Il suffit d'un contact avec le CA.

Les tâches sont nombreuses et nécessitent des compétences diversifiées.

Pour conclure et répondre aux questions posées :

Ni nostalgie, ni défaitisme, ni pessimisme !

Parfois de l'incompréhension face à l'absence d'écoute et de reconnaissance, parfois de la lassitude car les challenges sont complexes et lourds, nécessitant beaucoup de disponibilité.

Un gros travail a été réalisé !

Il faut le poursuivre au sein des projets territoriaux en cours, tout en conservant notre liberté de parole et notre force de conviction.

Mais votre participation et votre aide deviennent désormais incontournables !

4 - Orientations 2013

Avec le soutien de nos adhérents toujours plus nombreux, et celui d'une majorité de maires de l'estuaire, notre volonté de préserver notre environnement, de reconquérir les usages maritimes de l'estuaire et d'en maîtriser durablement l'envasement, ne faiblit pas.

Forts du travail réalisé, et des propositions réalistes que nous avons faites, nous allons en 2013,

- Poursuivre notre implication dans les dossiers en cours.

Mais, il nous faut pour cela,

- Renforcer le fonctionnement de l'association

4-1 Poursuivre notre implication dans les dossiers en cours

Les projets du territoire auxquels Rance-Environnement participe.

Malgré les difficultés, nous allons poursuivre notre engagement dans la Commission Estuaire Rance et notre implication dans les projets territoriaux en cours, en gardant notre attitude résolument constructive.

➤ La Commission Estuaire Rance

Continuer à promouvoir le plan de gestion des sédiments auprès des décideurs (maires, COEUR-Emeraude, Préfets et DREAL, EDF, scientifiques, ...).

Communiquer auprès des habitants de l'estuaire, pour mettre fin à la polémique concernant l'envasement, et faire savoir qu'une **maitrise pérenne de l'envasement est possible, pas en 5 ans comme le proposait le contrat de baie, mais en 25 ans, et en enlevant chaque année 50 000m³ de sédiments par an.**

➤ **Le SAGE Rance Frémur Baie de Beausais**

Participer à l'enquête publique sur le Sage révisé, et à la consultation sur le SDAGE

Participer à la mise en œuvre de Breizh Bocage

➤ **Le PNR Rance-Côte d'Emeraude**

Rance-Environnement est membre du CA de CŒUR-Emeraude, et membre du COPIL PNR.

Participer aux ateliers citoyens et aux ateliers d'élaboration de la charte, sans perdre de vue l'essentiel pour la Rance.

➤ **Le PNM normand breton**

Promouvoir l'intégration du DPM de l'estuaire dans le périmètre du PNM.

Participer aux réunions de concertation entre les associations organisées par FNE (France Nature Environnement)

➤ **Natura 2000**

Participer à la mise en œuvre du DOCOB en tant que membre du COPIL

➤ **GIZC**

Diagnostic sur la plaisance Rance Côte d'Emeraude et sur les équipements de carénage.

Les dossiers « veille de l'environnement » dont nous nous saisissons dans la mesure de nos moyens.

- les enquêtes publiques
- la qualité des eaux de baignade
- le suivi des niveaux des « marées EDF »
- l'évolution de l'envasement et du littoral
- le sentier du littoral
- la lutte contre les algues vertes
- ...

4-2 Renforcer le fonctionnement de l'association

A ces dossiers viennent s'ajouter les tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'association :

- gérer notre site internet
- publier notre bulletin d'information au fil de la Rance,
- organiser les rendez-vous de Rance-Environnement
- participer aux forums associations
- préparer l'assemblée générale annuelle
- gérer les relations avec notre réseau d'associations :
FAUR - SURFRIDER - COHERENCE - CANE, IVINE, FNE - ERB

avec cette année, deux dossiers supplémentaires, l'un réglementaire, l'autre festif :

- déposer pour fin juin au plus tard, une demande de **renouvellement de notre agrément** «protection de la nature et de l'environnement»
- fêter **les 20 ans de notre association.**

Tous ces dossiers, d'année en année plus nombreux, sont pris en charge par les membres du Conseil d'Administration. Nous ne pourrions poursuivre notre évolution sans être plus nombreux.

Nous avons quelques nouveaux candidats pour le CA. Nos statuts prévoient 15 membres maximum.

Mais au-delà, chacun d'entre vous qui a un peu de disponibilité, peut prendre en charge des tâches ou des dossiers en tant que « **membre actif** ».

A titre d'exemples non exhaustifs :

- constituer un groupe pour organiser les 20 ans de l'association
- dans le cadre de la commission estuaire :
 - suivre les niveaux des marées en Rance
 - recueillir des témoignages sur l'envasement
- faire le suivi de la qualité des eaux de baignades
- suivre la mise en œuvre du sentier du littoral
- suivre les enquêtes publiques
- participer aux ateliers citoyens du PNR
- aider à la mise à jour du site internet
- rédiger des articles pour le fil de la Rance
- suivre le dossier algues vertes
- être correspondant d'une association de notre réseau
- ...

Sigles et abréviations par ordre alphabétique

AMP : agence des Aires Marines Protégées

CANE : Fédération Côtes d'Armor Nature Environnement (ex fédération Fapen)

CODI : Communauté de Communes de Dinan

COEUR Emeraude Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude

COFIL : Comité de Pilotage

DOCOB : Document d'Objectifs (en particulier celui de Natura 2000)

DPM : Domaine Public Maritime

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement. Dépend du Ministère de l'Environnement

ERB : Eau et Rivières de Bretagne

FAUR : Fédération des Associations et des Usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude

FNE : Fédération France Nature Environnement

GIZC : Gestion Intégrée de la Zone Côtière

IVINE : Fédération Ille et Vilaine Nature Environnement

NATURA 2000 : réseau européen des sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels

PNM : Parc Naturel Marin. Le PNM Normand Breton est en cours d'études

PNR : Parc Naturel Régional. Le PNR Rance Côtes d'Emeraude est en cours d'études

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Le reportage sur le barrage de la Rance réalisé par la chaîne Public Sénat devrait être diffusé sur la TNT 13

les : jeudi 28 février à 18h00 et 22h30

le vendredi 1 mars à 7h15, 13h30 et 19h30

le samedi 2 mars à 10h30

le dimanche 3 mars à 10h45.